

## Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier

Date de création : décret du 19 mars 1999 - Dernière mise à jour : 24 août 2008 (décret n° 2008-832 du 22 août 2008)

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
<p>Sciatique par hernie discale L4-L5 ou L5-S1 avec atteinte radiculaire de topographie concordante.</p> <p>Radiculalgie crurale par hernie discale L2-L3 ou L3-L4 ou L4-L5, avec atteinte radiculaire de topographie concordante.</p>	<p>6 mois (sous réserve d'une durée d'exposition de 5 ans)</p>	<p>Travaux exposant habituellement aux vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• par l'utilisation ou la conduite : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ de tracteurs ou machines agricoles, y compris les tondeuses autoportées ;</li> <li>○ de tracteurs ou engins forestiers ;</li> <li>○ d'engins de travaux agricoles ou publics ;</li> <li>○ de chariots automoteurs à conducteur porté ;</li> </ul> </li> <li>• par l'utilisation de crible, concasseur, broyeur ;</li> <li>• par la conduite de tracteur routier et de camions monoblocs.</li> <li>• Par l'utilisation et la conduite des sulkys de courses et d'entraînement de trot, tractés par des chevaux.</li> </ul>

Equivalence ou similitude avec le régime général : tableau n° 97